

Conseil communal



Cugy (VD)

Commission des finances

Législature 2011-2016

Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 06/2012

Modification de la liste des fonctions et leur classification (Annexe A du statut du personnel)

Composition Commission des finances	
Jacques Demont	Membre
Bertrand Fahrni	Président - rapporteur
Armand Jost	Membre
Markus Roth	Membre
Christian Sollberger	Membre

Dates des réunions		
13.02.12	15.02.12	20.02.12
x		x
x	x	x
		x
x		x
x		x

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La présentation de ce préavis s'est faite par M. le Syndic R. Bron et notre secrétaire municipale, Mme P. Durussel, que nous remercions pour leur disponibilité.

La Commission des finances (Cofin) a limité la portée de ses réflexions sur les aspects liés aux enjeux strictement financiers de ce préavis. Elle n'a pas porté de jugement sur l'aspect d'opportunité, cet élément faisant l'objet d'une analyse par la commission ad hoc.

2. Analyse de la Commission

Effet sur le budget 2012 :

La Cofin prend note qu'en cas d'acceptation du préavis, le budget 2012 lié aux charges du personnel ne sera pas dépassé.

Effet sur les budgets futurs :

La Cofin s'est intéressée sur l'effet pérenne d'une telle décision. Il apparaît selon les informations données par notre boursière communale, que l'acceptation du préavis générera une nouvelle charge de CHF 77'945.- par année (hors indexation annuelle), répartie comme suit:

CHF 50'000.- : complément nécessaire pour la création d'un poste à 100%

CHF 8'410.- : nouvelles annuités pour l'administration

CHF 2'277.- : nouvelle annuité pour l'exploitation (STEP)

CHF 16'528.- : charges sociales supplémentaire pour l'administration

CHF 730.- : charges sociales supplémentaire pour l'exploitation (STEP)

CHF 77'945.-

Ce coût supplémentaire représente 5.1% du budget 2012 lié aux charges du personnel (comptes 110.3010.01 à 07, soit CHF 1'195'500.- et comptes 110.3030 à 3050, soit CHF 332'500.-, pour un total de CHF 1'528'000.-) et seulement 0.7% des charges totales de la Commune (CHF 11'365'380.-).

3. Position de la Commission

La Cofin estime qu'au regard des résultats financiers passés de la Commune, cette charge supplémentaire ne mettra pas en péril sa marge d'autofinancement (cash-flow) dont la moyenne de ces dix dernières années est de plus de CHF 1.2 millions par année.

Par ailleurs, la Cofin estime également que les nouveaux salaires proposés par la modification portée à l'annexe A du statut du personnel ne sont pas excessifs et sont proches par exemple de l'échelle salariale de l'Etat de Vaud.

4. Proposition de la Commission

La Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 06-2012.

Cugy, le 5 mars 2012

Jacques Demont

Bertrand Fahrni

Armand Jost

Markus Roth

Christian Sollberger